

DÉBAT ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

Conformément à l'article L 4312-1 du code général des collectivités territoriales « *Dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, le président du conseil régional présente au conseil régional un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice budgétaire en cours de préparation.* »

Ce document présente donc, à l'appui du débat, les grandes orientations du prochain budget 2019, tant en matière de stratégie budgétaire que de grandes priorités d'intervention.

Dès 2016, Auvergne-Rhône-Alpes a mis en œuvre le plan de lutte contre le gaspillage de l'argent public le plus ambitieux de l'ensemble des régions françaises.

Ce plan a été réalisé à plus de 80% en deux ans. Il sera entièrement atteint au travers du budget 2019.

Pour cette raison, le projet de décision modificative présenté à cette même Assemblée plénière ne propose pas de crédits de paiement supplémentaires destinés à financer en gestion les politiques régionales.

Cette maîtrise budgétaire a permis à la Région Auvergne-Rhône-Alpes de baisser les impôts, d'augmenter l'investissement et d'assainir ses finances :

- La Région a choisi **de diminuer la pression fiscale** dès le début du mandat pour les habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes avec la baisse du tarif des cartes et l'exonération de taxe sur les cartes grises pour les véhicules propres généralisée à 100% sur l'ensemble du territoire régional.
- La Région a porté son budget d'investissement à plus de 800 M€ dès 2016, alors que le niveau d'investissement avait continuellement baissé depuis 2010 jusqu'à 716 M€ en 2015. Cette priorité donnée à l'investissement se traduit dans la prospective régionale, qui intègre en moyenne sur les années de 2019 à 2021 **un objectif d'investissement de 900 M€.**
- Les **finances régionales ont été totalement assainies en 2 ans**, avec une dette diminuée de 82 M€ et une capacité de désendettement ramenée de plus de 6,6 ans à fin 2015 à moins de 4 ans aujourd'hui. Ces résultats ont conduit l'agence de notation Standard and Poor's à réévaluer en décembre 2017 la note intrinsèque de la dette de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à aa+, au-dessus de la note de l'Etat. Ces performances ont également été saluées par la Cour des comptes à l'occasion de ses deux derniers rapports annuels sur les finances publiques locales.

Cette stratégie budgétaire est d'autant plus remarquable qu'elle est réalisée dans un contexte de baisse des dotations et de non-respect par l'Etat de ses engagements : en 2018 c'est la ressource transférée au titre des nouvelles compétences dévolues par la loi NOTRE aux régions

en matière économique qui a été supprimée. Cette suppression se traduit par une perte sèche de 62 M€/an pour la Région.

La présentation du projet de loi de finances 2019 en conseil des ministres et devant le Comité des finances locales les 24 et 25 septembre laisse augurer une **nouvelle tentative du gouvernement de diminuer les ressources des Régions** ; la fraction de TVA allouée aux régions depuis cette année seulement, en remplacement de leur dotation globale de fonctionnement, pourrait être très fortement amputée, avec une perte estimée en rythme annuel à plus de 100 M€/an pour l'ensemble des régions.

En dépit de ce contexte de désengagement de l'Etat, **la Région Auvergne-Rhône-Alpes réaffirme ses choix pour 2019** : une grande rigueur dans sa gestion quotidienne pour maîtriser les charges de fonctionnement et un effort d'investissement encore accentué, au service du développement des territoires et des entreprises.

PARTIE 1 - DES FINANCES ASSAINIES

Le compte administratif 2017 présenté en juin a permis de mesurer la rupture opérée depuis janvier 2016, par rapport à une situation budgétaire qui s'était continuellement dégradée sur les dix dernières années. Le budget 2018, bien qu'encore en cours de réalisation, viendra prolonger et confirmer les résultats déjà obtenus en 2016 et 2017.

La stratégie budgétaire de la Région est ainsi aujourd'hui totalement mise en œuvre : dégager des économies d'une ampleur sans précédent en fonctionnement pour libérer des marges de manœuvre et investir sans endetter la collectivité.

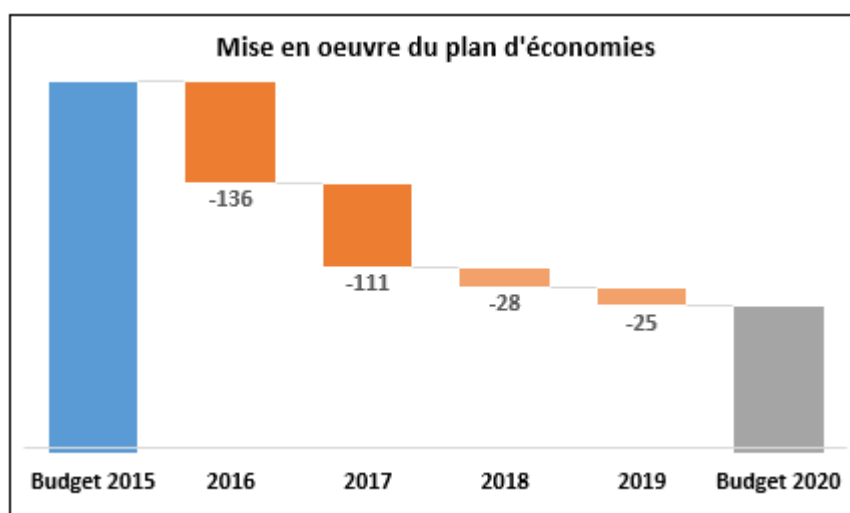
1. La diminution des dépenses de fonctionnement et le redressement de l'épargne

Les résultats obtenus en 2017 sont conformes à la stratégie budgétaire annoncée lors des premières orientations budgétaires de la mandature avec un redéploiement massif du fonctionnement vers l'investissement.

Ainsi, le budget de fonctionnement est diminué, à périmètre constant, de 111 M€ en 2017. L'objectif de 75 M€ indiqué au budget primitif 2017 est donc largement dépassé. Cette diminution fait suite à une première baisse de 136 M€ en 2016, ce qui porte à 247 M€ la diminution des charges de fonctionnement sur les deux premières années du mandat, par rapport au budget 2015 cumulé des deux anciennes Régions. L'objectif de réaliser 300 M€ de baisse des dépenses de fonctionnement sur le mandat est donc atteint à 82% en deux années seulement.

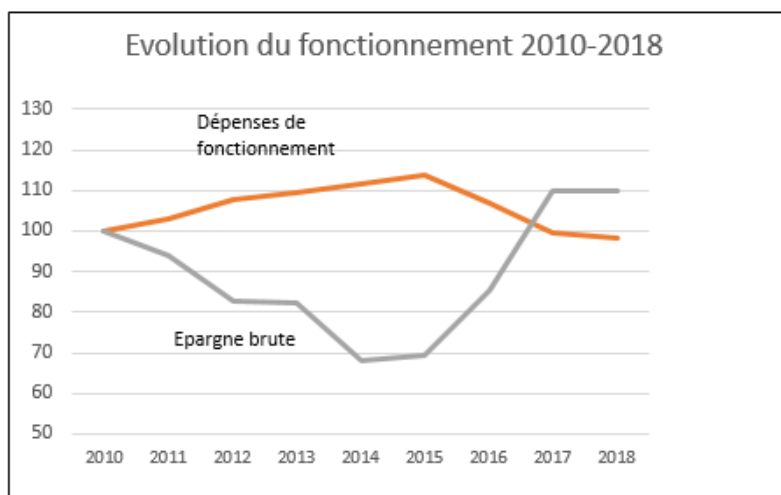
La section de fonctionnement diminue ainsi grâce à un plan d'actions de grande envergure mobilisant l'ensemble des leviers de rationalisation : baisse massive des frais généraux, politique d'achat totalement revisitée, harmonisation des dispositifs d'intervention dans un souci constant d'efficacité et d'efficience.

En 2018, la section de fonctionnement diminuera à nouveau fortement, avec la même logique de maîtrise des charges de structure et des coûts d'intervention. A fin 2018 les baisses de fonctionnement devraient ainsi approcher les 275 M€, soit 92% de l'objectif de 300 M€ fixé pour le mandat.



Cette action sur les dépenses de fonctionnement permet de redresser l'épargne (ou autofinancement) de la Région. L'épargne brute devrait atteindre 665 M€ à fin 2018 (419 M€ en 2015), soit une progression de plus de 58% par rapport à 2015. Le redressement de l'épargne

nette (après déduction du remboursement du capital de la dette) est encore plus manifeste : de 267 M€ en 2015 à 502 M€ en 2017, soit un taux de progression de 88%.



Le graphique ci-dessus illustre le lien direct entre baisse des dépenses de fonctionnement et restauration des capacités d'autofinancement de la Région. Les données sont représentées en base 100 en 2010. Le graphique rend compte de la dégradation continue de l'épargne constatée depuis 2010, par l'effet d'une hausse tout aussi continue des dépenses de fonctionnement.

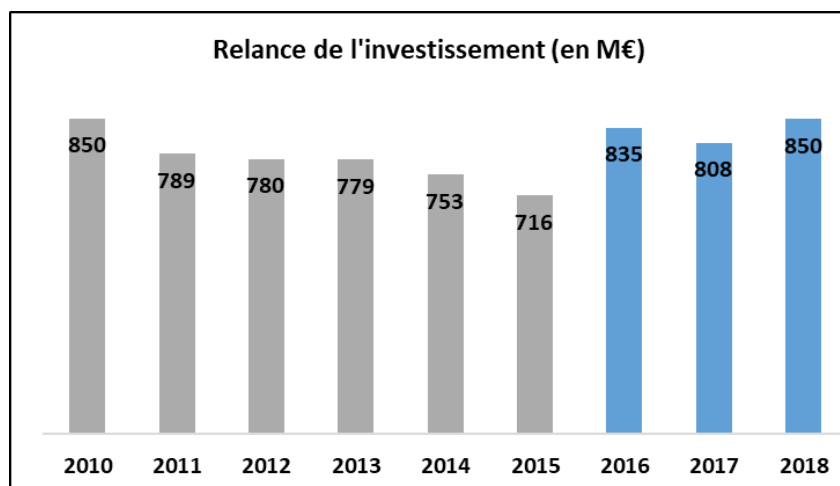
A compter de 2016, l'action sur l'épargne permet d'inverser la tendance : la baisse très marquée des dépenses se traduit immédiatement par une hausse de l'épargne. Le point de croisement des courbes a une signification toute particulière : dès 2017, les dépenses sont ramenées à leur niveau d'avant 2010, effaçant ainsi 5 années de hausse, et le niveau d'autofinancement est totalement reconstitué.

Ce haut niveau d'épargne est directement réinjecté dans le financement de la section d'investissement. En 2017, l'autofinancement a même été le vecteur unique de couverture du besoin de financement des investissements puisqu'il n'a été fait aucun appel à l'emprunt.

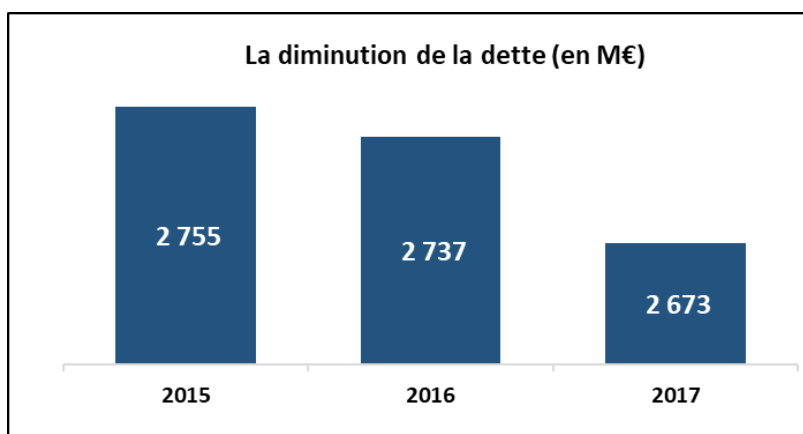
2. La priorité donnée à l'investissement

L'investissement avait considérablement reculé sous la précédente mandature, pour atteindre 716 M€, avec une baisse qui avait principalement touché les lycées et les établissements d'enseignement supérieur.

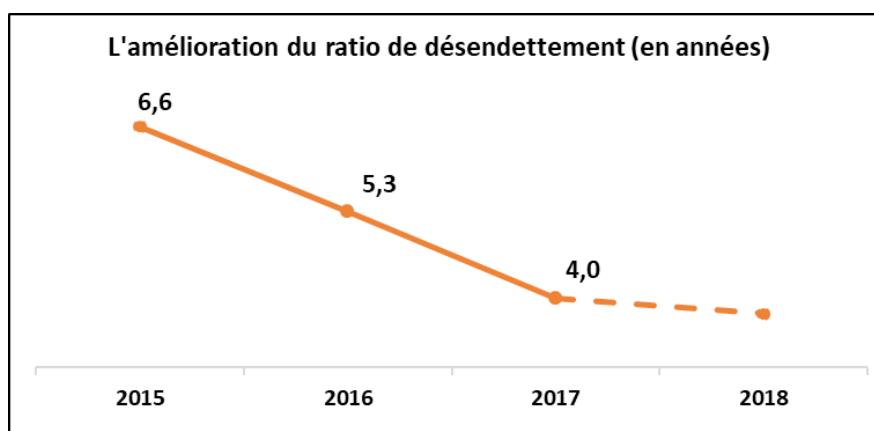
En 2016 et 2017, la Région a souhaité créer un véritable choc d'investissement avec un budget d'investissement porté à 822 M€/an en moyenne (+15%) par rapport à 2015. En 2018, les dépenses d'investissement hors dette devraient s'établir à 850 M€.



Les gains dégagés en fonctionnement permettront de réaliser cet effort d'investissement sans endettement supplémentaire. La dette régionale consolidée a ainsi été diminuée de 82 M€ depuis 2015.



La capacité de désendettement, qui mesure le temps que la Région mettrait à rembourser intégralement sa dette en y affectant toute son épargne, est significativement améliorée, de 6,6 ans à fin 2015 à moins de 4 ans tel que présenté au dernier compte administratif. Cette amélioration résulte de l'effet conjugué de la hausse de l'épargne et de la diminution de la dette.



En 2018, la dette régionale sera à nouveau diminuée.

3. La validation de cette stratégie par l'agence de notation

La Région Auvergne-Rhône-Alpes connaît le premier plan d'économies de fonctionnement de l'histoire de la Région avec des dépenses de fonctionnement qui devraient diminuer de 275 M€ entre 2015 et 2018.

Dès décembre 2016, ces performances budgétaires ont amené l'agence internationale de notation Standard and Poor's à relever d'un cran la note de la Région, de AA- à AA.

En décembre 2017, l'agence a encore revu à la hausse son appréciation en réévaluant la « qualité de crédit intrinsèque de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ». L'agence a en effet considéré qu'au-delà de la notation officielle de la Région à AA, qui ne peut être augmentée compte tenu de son plafonnement par la notation de l'Etat (règle institutionnelle appliquée par les agences), la qualité de crédit intrinsèque de la Région, qui reflète ses caractéristiques propres, devait être réévaluée d'un cran (aa+) compte tenu des performances de la Région. Auvergne-Rhône-Alpes est la seule collectivité dont l'agence évalue ainsi les performances budgétaires comme étant supérieures à celles de l'Etat.

Dans son communiqué, l'agence salue notamment le « très fort pilotage budgétaire » de la Région et les résultats obtenus sur deux exercices : « **La Région a démontré sa capacité à mettre en œuvre son plan de redéploiement de 300 millions d'euros** et nous estimons désormais qu'elle dégagera structurellement des excédents de financement après investissement ». Pour l'agence de notation, la Région « bénéficie d'une gouvernance et d'une gestion financière très efficaces ».

4. Des performances confortées par la publication du dernier rapport annuel de la Cour des comptes

La Cour des comptes a publié le 25 septembre 2018 son rapport annuel sur la situation des finances publiques locales. Cette publication, au travers de son analyse et des tendances moyennes qui y sont présentées par niveau de collectivités, permet de mesurer une nouvelle fois la singularité de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

La Cour met ainsi en évidence une tendance de hausse moyenne des dépenses de fonctionnement parmi les Régions de 0,7% en 2017. En Auvergne-Rhône-Alpes, le fonctionnement a, à l'inverse de cette tendance générale, diminué de 6%, après une première baisse de 6% en 2016.

Sur 2 ans, la baisse cumulée des dépenses de fonctionnement atteint au global 12% en Auvergne-Rhône-Alpes (247M€), à comparer aux chiffres publiés par la Cour pour l'ensemble des régions : -0,1%.

Cette baisse a pu se réaliser malgré le risque clairement souligné par la Cour de « de surcoûts liés aux fusions engagées en 2016, exigeant l'harmonisation des dispositifs d'intervention et des structures administratives », enjeux que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a su surmonter.

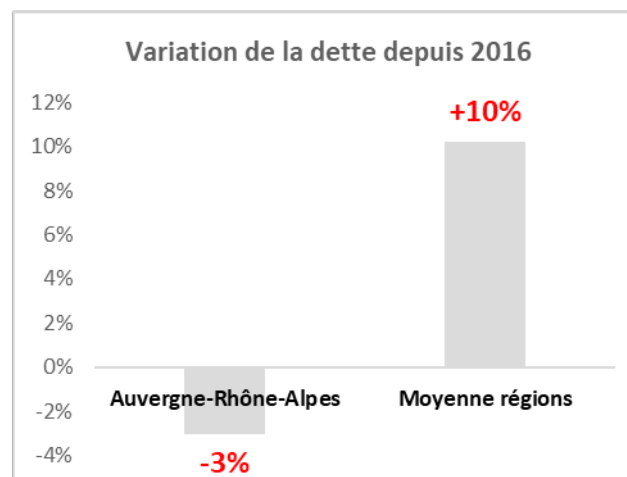
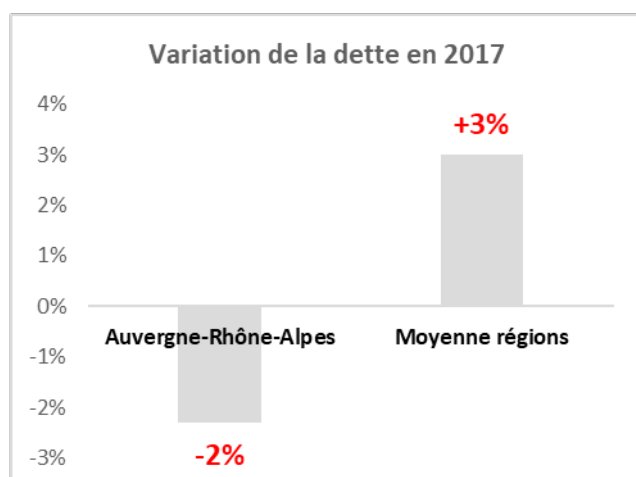
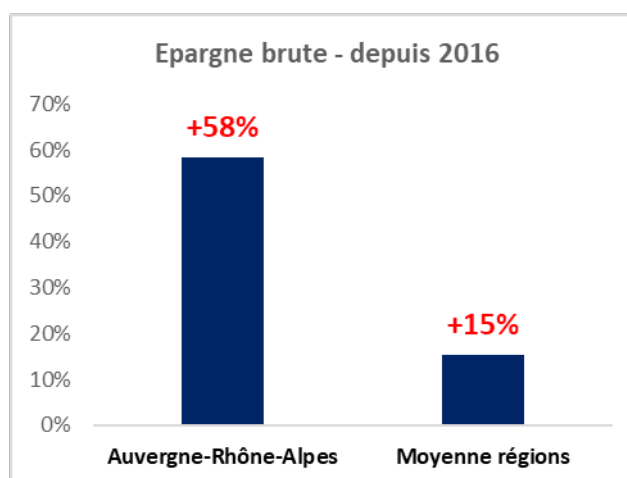
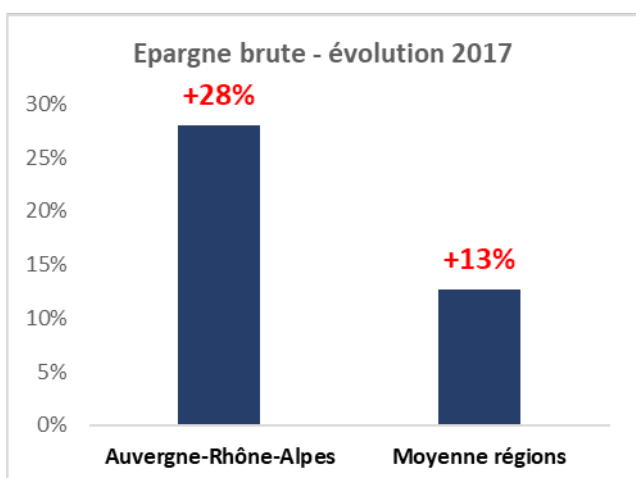
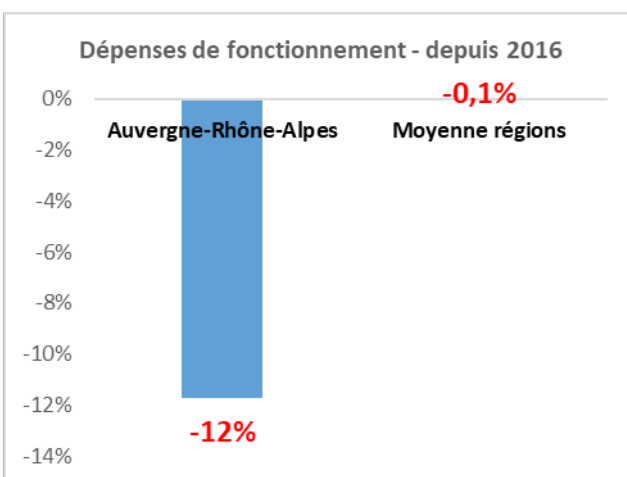
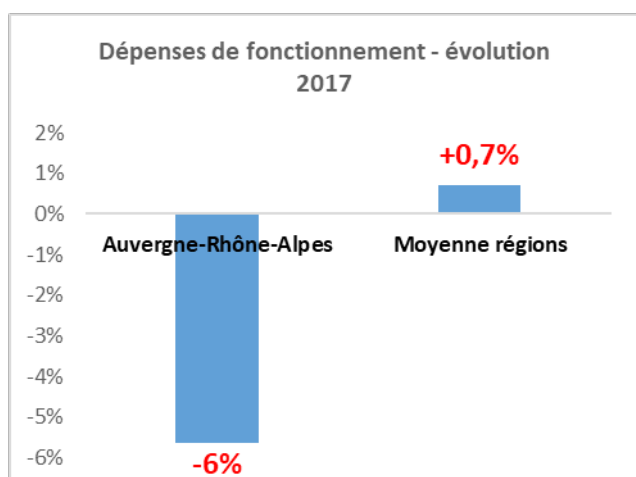
La Cour propose ensuite une analyse détaillée de l'évolution de l'autofinancement des régions sur 2017. La Région Auvergne-Rhône-Alpes y apparaît au 1^{er} rang des régions métropolitaines pour la hausse de son épargne, avec un taux de progression de +28%, soit plus du double de l'évolution moyenne des régions de 13%.

Depuis 2016, l'augmentation de l'épargne régionale (+58%) est se situe à plus du triple de la progression moyenne pour le bloc régional (+15%).

Enfin, la Cour analyse les tendances d'évolution de la dette des régions. La dette progresse de 3% en moyenne parmi les régions, alors que la Région Auvergne-Rhône-Alpes se désendette (-2%). La Cour relève que la Région Auvergne-Rhône-Alpes figure parmi les 3 régions

métropolitaines qui sont parvenues à se désendetter tout en ne diminuant pas leurs investissements. Depuis 2016, la dette des régions a progressé de 10%, là où la Région s'est désendettée de 82 M€.

Evolutions comparées des principaux agrégats financiers depuis 2016



Source : les moyennes régionales sont issues des données publiées par la Cour des comptes, Rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales, publié le 25 septembre 2018. Les données de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sont issues des comptes administratifs relatifs aux exercices 2016 et 2017.

PARTIE 2 - DES CHOIX CLAIRS MALGRE LE RETRAIT DE L'ETAT

En 2019, et malgré le désengagement financier continu de l'Etat, la Région poursuit son plan de maîtrise budgétaire et de lutte contre le gaspillage administratif, avec un nouvel objectif de réduction fixé, en 2019, à - 25 M€.

Les économies dégagées permettront de poursuivre l'effort d'investissement dans une trajectoire financière maîtrisée.

1. La remise en cause des ressources de la Région

Le budget 2019 se construit dans un contexte marqué par le non-respect des engagements pris par l'Etat, avec une remise en cause des ressources allouées aux régions en application de la loi NOTRe, et par un retrait de l'Etat du champ même de l'intervention publique.

- **La suppression du fonds de soutien au développement économique en 2018**

Le précédent gouvernement, via les baisses de dotations (dotation globale de fonctionnement et dotations de compensation de la suppression de la taxe professionnelle notamment) avait déjà privé la Région de ressources conséquentes, l'impact financier de ces mesures étant estimé à près d'un milliard d'euros sur le mandat.

Le gouvernement actuel a, quant à lui, supprimé, dès le début de mandat, le fonds de compensation attribué aux régions en 2017, en compensation des nouvelles responsabilités qui leur étaient attribuées en matière de développement économique.

La loi de finances 2017 avait en effet créé un fonds de soutien au développement économique, doté de 450 M€ pour l'ensemble des régions, qui était destiné à compenser - partiellement - les transferts de compétences résultant des dispositions de la loi NOTRe. Ce fonds avait été mis en place, avec obligation pour les régions de justifier de l'augmentation de leurs dépenses d'action économique.

La suppression du fonds, dans le cadre de la loi de finances 2018, a particulièrement touché la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le fonds étant proportionnel au poids économique des territoires et aux charges transférées aux régions. La perte s'élève à 62 M€ de recettes annuelles à compter du 1^{er} janvier 2018.

L'Etat a ainsi rompu unilatéralement ses engagements, pourtant gravés dans la loi, sans aucune concertation avec les régions. Au-delà de la rupture de confiance induite par cette décision unilatérale, c'est la question même des priorités de l'action gouvernementale qui est posée, puisqu'il s'agit là d'une remise en cause directe du soutien à l'ensemble du tissu économique des territoires.

La Région continuera néanmoins pour sa part à soutenir le développement économique des territoires.

- **La remise en cause de la fraction de TVA allouée aux régions dans le cadre du projet de loi de finances 2019**

Le projet de loi de finances a été présenté le 24 septembre en conseil des ministres et le 25 septembre devant le Comité des finances locales (CFL).

Il comprend une nouvelle disposition qui remet en cause brutalement les engagements financiers de l'Etat vis-à-vis des régions.

L'article 26 du projet de loi prévoit en effet une mesure de réfaction de la fraction de TVA, pourtant perçue par les régions depuis cette année 2018 seulement et qui leur avait été allouée en substitution de leur dotation globale de fonctionnement. Le projet de loi prévoit une montée en charge progressive de cette réfaction, sur 3 ans, qui conduirait au terme des 3 ans, à supprimer plus de 100 M€ de ressources aux régions.

L'impact de cette mesure pourrait provoquer pour Auvergne-Rhône-Alpes une perte de recettes d'au moins 2 M€ dès 2019 et de 15 M€/an en année pleine, à l'issue de la montée en charge du dispositif.

La Région, bien que familière de cette pratique de l'Etat de ne pas attribuer aux collectivités les moyens d'exercice de leurs compétences, en particulier dans le cadre des transferts, ne peut que constater à nouveau la propension du gouvernement à remettre en cause unilatéralement et sans justification ses engagements.

- **Une incapacité de l'Etat à garantir ses engagements**

Au-delà de la remise en cause des ressources des collectivités, la Région observe, année après année, une incapacité de l'Etat à garantir et mettre en œuvre ses engagements. Ce repli sur soi pénalise de plus en plus gravement l'action des territoires.

Ce retrait de l'Etat se traduit d'abord par un manquement aux engagements pris dans le cadre du CPER, obligeant la Région, de façon de plus en plus systématique, à faire l'avance de fonds nécessaire au démarrage des projets.

Sur le volet urbain, l'Etat s'était ainsi engagé à une participation de 95 M€ portant sur la géographie de priorité régionale. Cet engagement, contractualisé dans le cadre du CPER 2015-2020, sera finalement programmé jusqu'en 2025. La participation de l'Etat, via l'ANRU, est donc positionnée sur une durée double par rapport à celle de l'engagement régional, la Région produisant les efforts nécessaires pour mobiliser les crédits indispensables à la couverture de ses engagements d'ici fin 2020.

Sur le volet déplacement du CPER et plus globalement sur l'ensemble des sujets de transports, le repli de l'Etat est également de plus en plus manifeste, et oblige la Région à faire l'avance voire à se substituer définitivement à l'Etat.

S'agissant des petites lignes ferroviaires, l'enveloppe consacrée au plan de sauvetage des petites lignes a été revue à la hausse au moment de la révision du CPER 2015-2020. Par voie d'avenant (février 2017), l'enveloppe totale a ainsi été portée à 200 M€ (au lieu de 139 M€ initialement), dont 111 M€ pour la Région, 50 M€ Etat et 39 M€ SNCF Réseau. Le plan de sauvetage des petites lignes n'a donc pu être bouclé qu'au prix d'un effort particulièrement significatif consenti par la Région. L'objectif est de parvenir à sauver 830 km de « petites lignes » (sur les 1 050 km menacés) qui concourent aux transports de 18 600 usagers quotidiens concernés (20% de la fréquentation du TER Auvergne-Rhône-Alpes).

Depuis fin 2017 toutefois, l'Etat ne verse pas les crédits nécessaires pour les opérations urgentes sur les petites lignes, au risque de provoquer leur fermeture par SNCF Réseau (par application des règlements de sécurité ferroviaire). En 2018, le besoin pour ces opérations était de 20 M€, seuls 3,9 M€ ont été effectivement honorés. La poursuite des travaux ferroviaires au titre du plan de sauvetage est donc menacée.

Afin de pallier ce retrait de l'Etat, la Région a proposé d'avancer la part de l'Etat en prenant à sa charge jusqu'à 95% de la dépense d'investissement, une clause dans les conventions ad hoc prévoyant le remboursement par l'Etat (avant fin 2019).

Les opérations concernées sont les suivantes :

Ligne concernée	<i>Contenu et montant de la convention</i>	<i>dont montant Région</i>	<i>dont montant Etat avancé par la Région</i>
Grenoble - Vif (Isère, ligne Grenoble - Veynes / Gap)	3,585 M€ : études et travaux 2020	2,330 M€	1,075 M€
Montluçon - Vallon	1,866 M€ : études et premiers travaux	1,381 M€	392 K€
Ligne des Cévennes : section Brioude - Langogne	13,212 M€ : travaux 2019-2020	8,588 M€	3,963 M€
Durtol - Volvic	4,312 M€ : travaux 2019-2020	4,096 M€	1,294 M€
Montluçon - Commentry	0,986 M€ : études	937 K€	207 K€
Commentry - Gannat (liaison Montluçon - Clermont)	6,2 M€ : travaux de survie 2020	4,030 M€	1,860 M€

Pour autant, l'Etat tarde à signer les conventions. A ce jour, seules 2 des 6 conventions ci-dessus ont été signées et le risque de défaut de signature pèse particulièrement sur La ligne des Cévennes et sur la ligne Commentry- Gannat (liaison Montluçon - Clermont).

Le retrait de l'Etat est également manifeste sur les grands projets d'infrastructure en région. Le Conseil national des infrastructures, présidé par Philippe Duron, a rendu un rapport en 2017, qui réexamine l'ordre de priorité et la faisabilité des grands projets. Les recommandations du Conseil devraient alimenter la prochaine Loi sur les Mobilités (LOM). Dans ce cadre, trois projets emblématiques du territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes sont particulièrement touchés :

- Paris Orléans Clermont Lyon (POCL) : le rapport du Conseil indique que la perspective de saturation de l'actuelle LGV Paris-Lyon, qui est à l'origine du projet POCL, soit le doublement de la ligne à grande vitesse existante Paris-Lyon, se situerait au-delà de 2038. Le rapport préconise donc de ne pas poursuivre les études relatives au projet POCL, sans tenir compte de ses dimensions en termes d'aménagement du territoire et de désenclavement pour l'Auvergne.
- Le projet autoroutier A.45 (doublement A.47 existante Lyon - Saint Etienne) : le Conseil d'orientation des infrastructures donne également un avis défavorable au projet de nouvelle liaison autoroutière A.45. Il préconise la recherche de solutions alternatives au doublement autoroutier projeté. La Région, qui a inscrit 131 M€ au BP 2016 pour cette opération, ne partage pas cet avis et réaffirme sa volonté de soutenir ce projet d'intérêt national, bouclé d'un point de vue technique, financier et juridique, et désormais attendu depuis de nombreuses années.
- La partie française du Lyon-Turin : le rapport préconise de repousser le projet au-delà de 2038. Cette position semble difficilement compréhensible et constitue une entorse grave aux engagements pris par l'Etat vis-à-vis de ses partenaires italiens et européens. L'alternative proposée par le rapport Duron de moderniser l'axe ferroviaire Dijon-Modane n'est en outre aucunement satisfaisante.

Les baisses drastiques annoncées dans le budget des acteurs essentiels de l'économie auront également un impact sur le territoire régional.

Le 10 juillet dernier, à l'occasion de l'assemblée générale des CCI de France, le Ministre de l'Economie a ainsi annoncé une baisse des ressources allouées au réseau des CCI à hauteur de 400 M€ entre 2019 et 2022, soit -50% des taxes affectées aux CCI. Cette réduction drastique intervient alors même que l'Etat, en contrepartie de la ponction déjà réalisée sur le budget des CCI en 2018, s'était engagé à une stabilité des ressources des CCI jusqu'en 2022. Cette mesure affaiblira directement les territoires : les ressources allouées aux CCI permettent d'offrir des services d'accompagnement de proximité aux PME et TPE qui ne pourront être maintenus.

De la même façon, l'Etat a indiqué diviser par deux son engagement financier en fonctionnement aux pôles de compétitivité, au terme de l'appel à candidatures pour la labellisation des pôles sur la période 2019-2022. L'Etat supprime à nouveau des financements à des acteurs essentiels de l'écosystème de l'innovation, qui accompagnent les entreprises dans leurs différentes phases de R&D et contribuent à l'émergence de projets collaboratifs sur tout le territoire.

2. Face au désengagement de l'Etat, la Région réaffirme sa stratégie budgétaire de redéploiement vers l'investissement

En 2019, la Région se fixe pour objectif de finaliser son plan de lutte contre le gaspillage de l'argent public et maîtrise des dépenses de fonctionnement (300 M€ sur le mandat). Les leviers mobilisés seront les suivants :

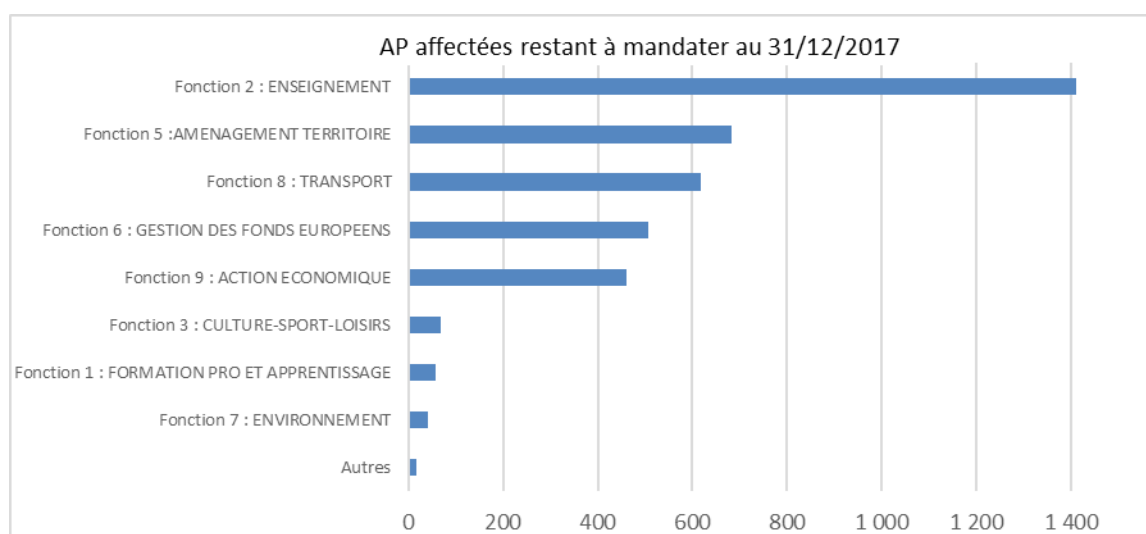
- La poursuite de la baisse des moyens généraux : l'exercice 2019 bénéficiera de l'impact financier des optimisations recherchées depuis 2016, à savoir notamment le marché des assurances, la rationalisation de l'équipement informatique, l'optimisation du patrimoine régional ou des frais de location, la poursuite de la réduction drastique des impressions, courriers, commandes de fournitures et petits matériels. En 2019, les nouveaux marchés relatifs à la téléphonie mobile et aux copieurs, qui remplaceront les anciens marchés Auvergne et Rhône-Alpes, amèneront une nouvelle baisse des coûts.
- La dématérialisation généralisée de la chaîne comptable à compter du 1^{er} janvier 2019 doit permettre de réduire les coûts de traitement des factures et de l'ensemble des paiements de la collectivité. La télétransmission des pièces justificatives au comptable public permettra de s'affranchir d'une livraison quotidienne représentant 3,5 tonnes de papier par an.
- Le résultat d'une véritable organisation de l'ensemble de la chaîne des achats avec un regroupement et une centralisation des achats et le recrutement d'acheteurs spécialisés. L'achat des marchés de formation professionnelle est désormais totalement réorienté vers l'objectif prioritaire de retour à l'emploi.
- Un contrôle renforcé des organismes financés : vérification de la bonne tenue des comptes, du bon ordre des instances dirigeantes, de la conformité de l'utilisation des subventions avec les objectifs assignés, mais aussi recherche d'efficacité dans les politiques publiques conduites contractuellement avec les satellites et acteurs financés par la collectivité et d'une meilleure adéquation de l'intervention financière de la Région avec les retombées attendues.
- L'efficacité des politiques publiques avec la redéfinition des objectifs assignés aux politiques publiques et une plus grande exigence en matière de résultat. Ainsi, les formations professionnelles dont le taux d'insertion était inférieur à 50% ne sont plus financées par exemple.

- L'optimisation des frais financiers grâce au désendettement et à une gestion active des emprunts permettant de saisir les meilleures opportunités dans un contexte de taux toujours historiquement bas.

Les économies dégagées seront intégralement redéployées en effort d'investissement supplémentaire.

3. La présentation des engagements pluriannuels d'investissement : un plan d'investissement ambitieux pour préparer l'avenir

Le stock des AP affectées au 31 décembre 2017 s'établit à 3 865 M€, soit l'équivalent de 4,8 années d'investissement. Les travaux dans les lycées et les autres établissements d'enseignement, l'aménagement du territoire dont le numérique ainsi que les transports, représentent 70% des affectations en investissement.



La poursuite des efforts en fonctionnement permettra de maintenir un niveau élevé d'investissement régional, dont l'objectif majeur est de dynamiser la création d'emplois sur le territoire régional. La prospective financière présentée lors de ce débat d'orientations budgétaires présente un objectif de 900 M€ d'investissement à partir de 2019 alors que de 2010 à 2015, les dépenses d'investissement avaient continûment diminué pour atteindre 716 M€ en 2015.

Le budget 2019 des investissements régionaux mettra en œuvre les actions suivantes.

En 2019, la Région poursuit son effort en faveur des **lycées** publics et privés et accélère la mise en œuvre du Plan Marshall. Il s'agit d'une politique très ambitieuse d'investissement pour le patrimoine immobilier des lycées publics et pour l'aide aux lycées privés. L'objectif est d'investir 1,5 milliards d'euros sur le mandat afin d'améliorer significativement l'état du patrimoine immobilier et répondre aux défis démographiques. En 2019, le principal objectif pour les lycées publics est de réduire de 70% le nombre de lycées inscrits au plan de rattrapage dont l'état était jugé très dégradé. La Région a également pour objectif la conduite d'actions innovantes et exemplaires, l'investissement régional représentant un effet levier important pour l'économie locale. Afin d'accentuer ses efforts en matière d'économies d'énergie, la Région lance 14 opérations de rénovation thermique avec l'appui de la SPL OSER. Dans un contexte de tension démographique, la Région, qui a déjà prévu la construction de 4 lycées publics, souhaite amplifier son action en faveur de l'investissement des lycées privés et proposera un second appel à manifestation d'intérêt pour les projets de rénovation et d'extension.

- **La Région aux côtés des territoires**

Au cours de l'année 2019, il conviendra d'intégrer dans les contrats le nouveau dispositif **cœur de ville**, qui vise à soutenir fortement les villes moyennes et les territoires. Les années 2017 et 2018 ont également donné lieu au déploiement avec les EPCI et leurs communes des « **Contrats Ambition Région** ». Les 159 contrats prévus ont été adoptés, permettant de programmer plus 1 450 opérations en investissement pour près de 215 M€. D'ores et déjà, ce sont plus de 45% de ces opérations qui ont été adoptées en commission permanente. Les premiers avenants à ces contrats sont en cours, afin de permettre d'ajuster les opérations programmées au plus près des besoins des collectivités locales. L'année 2019 correspondra à une année de plein exercice puisque tous les contrats sont désormais actifs : elle devrait mobiliser la plus forte part des crédits d'engagement dédiés à cette contractualisation. Une nouvelle génération de contrat sera lancée fin 2019. La Région a adopté en 2017 trois **Pactes départementaux** avec les Conseils départementaux de l'Ardèche, du Cantal et de la Haute-Loire. Leur mise en œuvre a permis en 2018 d'activer tous les leviers du développement aussi bien dans le champ des transports, des équipements publics locaux ou du développement des activités économiques et touristiques. La mise en œuvre de ces Pactes sera confortée en 2019. D'autres pactes départementaux pourraient être mis en œuvre au profit des territoires fragiles de la Région. La mise en œuvre en 2018 du dispositif **Villages Remarquables** qui permet aux communes d'obtenir une labellisation Plus Beaux Villages de France ou Petites Cités de Caractères et qui a déjà permis d'accompagner 27 communes sera poursuivie en 2019.

Le **plan montagne** a été renforcé par de nouveaux volets au cours de l'année 2018 afin de répondre à des enjeux majeurs pour les stations, complémentaires à la question de l'enneigement : l'hébergement, la diversification des activités dans les petites stations, et la question de l'accès depuis les vallées. L'essentiel du **plan neige** a déjà été déployé avec 40 M€ engagés et la moitié des stations de la Région qui ont bénéficié d'une ou plusieurs subventions régionales. En 2019, une enveloppe de 5 M€ sera conservée afin d'accompagner les projets restants.

- **Une Région qui agit pour la sécurité**

La Région Auvergne-Rhône-Alpes poursuit ses investissements pour renforcer la **sécurité** de nos concitoyens :

- En 2018, la Région a poursuivi son investissement pour la sécurité dans les espaces publics. Ce dispositif permet d'accompagner les collectivités en investissement pour la création ou l'extension d'un système de vidéosurveillance. 135 dossiers ont été accompagnés, 1 800 caméras ont été installées pour un montant de 2,96 M€. Le déploiement du dispositif se poursuivra en 2019.
- La Région a fixé comme priorité le renforcement de la sécurité des établissements d'enseignement avec comme objectif la totalité des établissements publics sécurisés à la fin du mandat. L'accompagnement pour la sécurisation des lycées privés va également être renforcée en 2019.
- La réalisation du plan régional de sécurité dans les transports est aussi une priorité pour la Région. Bénéficiant de la mise en service en 2018 du centre régional de sécurité des transports, apte à traiter en temps réel les images prises dans les gares TER, la Région poursuivra le financement (environ 3,8 M€ par an) de l'équipement des gares en vidéo protection. Pour sa part, le programme d'installation de la vidéo protection à bord des rames TER commencera en 2019, afin d'équiper progressivement 253 rames TER (montant total : environ 50 M€).

En 2019, la Région continue à se positionner comme un leader public du **secteur numérique**.

- **Une Région exemplaire pour l'aménagement numérique du territoire**

S'agissant des infrastructures, la livraison des prises en fibre optique (FTTH) va s'accélérer et permettre de dépasser le million de prises construites. Mi-2018, plus de 297 000 foyers et entreprises (dont Auvergne : 118 000 prises, Ain : 98 000 prises et Loire : 82 000 prises) étaient raccordables à la fibre optique dans le cadre des réseaux d'initiative publique (RIP) soutenus financièrement par la Région. Le déploiement de ces réseaux a déjà permis à plus de 67 000 foyers et entreprises de souscrire un abonnement au très haut débit sur la fibre optique publique. La Région Auvergne-Rhône-Alpes abrite ainsi les deux premiers Réseaux d'Initiative Publique (RIP) de France en termes de commercialisation (32 000 abonnés sur le RIP de l'Ain et 30 000 sur celui de l'Auvergne).

Plus de 200 000 nouvelles prises devraient être déployées par les RIP en 2019.

Au-delà du très haut débit fixe, la Région renforce son action visant à réduire dans les meilleurs délais les zones blanches ou grises, notamment dans les secteurs ruraux et montagneux. En 2018, les travaux initiés par la Région dans le cadre de la Convention « approche coordonnée » avec les 12 Départements d'Auvergne-Rhône-Alpes ont permis de démarrer, sous la maîtrise d'ouvrage de la Région et en accord avec les Départements concernés, la construction de 57 nouveaux pylônes de téléphonie mobile. La mise en service est programmée entre mi-2018 et fin 2019. Ce programme traduit l'engagement de la Région, aux côtés des Départements, d'offrir l'accès à un réseau mobile performant aux citoyens et entreprises de son territoire, dans un délai plus court et avec une couverture supérieure, au regard de l'accord de l'Etat avec les opérateurs.

A cet égard et forte de son expérience gagnée sur le déploiement des sites en zone blanche, la Région a un rôle à jouer pour l'accélération de la couverture en 4G. En effet, la Région considère qu'il convient que la 4G puisse être disponible partout et pour tous le plus rapidement possible sur l'ensemble du territoire : les principales utilisations possibles étant d'assurer une couverture mobile de qualité sur l'ensemble du territoire et de servir de solution d'accès internet fixe (via une box indoor équipée d'une carte SIM ou via un récepteur 4G extérieur) pour apporter le très haut débit aux foyers et entreprises d'ici 2021 dans les zones à faible densité de population, en attendant l'arrivée de la fibre.

La région devrait bénéficier de 250 à 400 sites qui pourraient être déployés par les opérateurs privés dans le cadre du New Deal d'ici 2021. La Région a un rôle moteur dans le cadre d'une démarche de recensement, de qualification et de priorisation des zones à couvrir avec les Départements et les EPCI. Ces zones seront ensuite transmises au gouvernement et aux opérateurs, afin de déterminer lesquelles seront retenues au titre des 5000 nouveaux sites par opérateur d'ici 2025.

- **Une Région ambitieuse pour la transformation numérique des entreprises**

2019 sera l'année de la mise en œuvre opérationnelle du plan de massification de la transformation numérique des entreprises. L'objectif est d'atteindre plus de 40 000 entreprises sensibilisées et accompagnées par an d'ici 2021 afin de contribuer à améliorer leur compétitivité par l'innovation. A titre d'illustrations, cela se traduit par l'enrichissement de la plateforme numérique d'information et de formation « Ma Solution Numérique » ainsi que le soutien à des projets de fablab tel le Pôle Numérique de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay ou le 8fablab à Crest ou encore la dynamique d'animation autour du Label FabRégion obtenu par la Région en juillet 2018 dans le cadre du FabCity Summit.

Un autre levier pour dynamiser la transformation numérique des PME TPE consiste à organiser ou soutenir des événements dédiés pour promouvoir les solutions d'accompagnement existantes, les bonnes pratiques, les start ups et entreprises de services numériques du territoire. La troisième édition du Digital Summit sera à cet égard l'occasion de confirmer la

Région comme exemplaire pour la transformation numérique, qui propose des solutions concrètes afin de répondre aux enjeux de mutation économique.

Par ailleurs, la Région a ouvert dès la rentrée universitaire 2017 son Campus Région du numérique. La vocation de ce Campus est de permettre de relever trois défis principaux :

- Lutter contre la pénurie dans les métiers et les compétences numériques, frein au développement des entreprises ;
- Accélérer la transformation des entreprises via les outils numériques ;
- Dynamiser la compétitivité des entreprises industrielles en accélérant l'innovation et le transfert technologique à destination des TPE et des PME/PMI.

Le Campus est conçu pour être l'un des outils qui doit permettre à Auvergne-Rhône-Alpes de devenir à l'horizon 2021 la 1ère région Numérique de France, dans la ligne de la Feuille de route votée en février 2017. Pour relever ces défis, le Campus est organisé autour de trois composantes principales : un Campus de formations multi-écoles, un Guichet pour les acteurs de la transformation digitale des entreprises, au service du plan massif dévoilé par la Région lors du Digital Summit de mars 2018, et une Usine de recherche et d'innovations, composé de laboratoires, de plateformes technologiques mutualisées, d'outils collaboratifs et de services associés, ayant pour objectif d'accroître la compétitivité des entreprises en promouvant les transferts de technologies.

L'année 2019 sera clé au regard du Campus Région du numérique. Le site temporaire du King Charles poursuit son développement, avec 30% d'inscrits supplémentaires par rapport à l'année universitaire 2017-2018. Le marché de conception-réalisation de réhabilitation des 3 bâtiments (Nord, La Combe et Amphitryon) situés au Nord du tènement de l'ancien hôtel de l'ex-Région Rhône-Alpes à Charbonnières-les-Bains a été notifié. Les travaux seront lancés au printemps 2019 et mobiliseront près de 16 M€ en année pleine. Le Campus se structure également grâce à ses 3 réseaux territorialisés qui se déploient sur l'ensemble de la région : le réseau des formations labellisées hors-les-murs (34 écoles labellisées à date), le réseau des acteurs de la transformation digitale des entreprises et le réseau des fablabs orientés industrie, issus de la labellisation FabRégion.

Enfin, 2019 permettra également de définir les partenariats industriels à nouer afin de dessiner les projets et équipements de la partie Usine de recherche et d'innovations du Campus, qui, pour certains d'entre eux, pourront être testés sur le site temporaire du King Charles, dont la surface disponible va gagner 500 m². Cette extension permettra en outre de loger le CFA IngésNums du Medef, soutenu par la Région.

- **La Région investit pour l'avenir**

En ce qui concerne le **développement économique**, la Région soutient les entreprises de la plus petite à la plus grande, quel que soit son secteur d'activité, de l'émergence d'un projet au développement à l'international, de sa création à sa reprise, pour une économie dynamique et conforter ainsi sa place de première région industrielle de France. Que ce soit par le biais d'aides directes ou par l'intermédiaire de partenaires économiques, chacune de ces entreprises peut trouver une solution pour améliorer sa croissance et ses performances. Ainsi la Région a développé, depuis la mise en place du SRDEII à la fin de l'année 2016, une large gamme d'outils de financements des investissements permettant aux entreprises régionales de croître et, pour certaines, devenir des championnes à l'échelle mondiale. En 2019, les outils mis en place par la Région pour améliorer l'accessibilité de ses dispositifs au bénéfice de toutes les entreprises et garantir leur efficacité seront totalement opérationnels, notamment le portail des aides économiques régionales. Elles pourront ainsi solliciter l'aide de la Région dans le cadre du dispositif « Solution Innovation Industrie du futur » et du Programme d'investissements d'avenir (PIA3), deux outils pleinement opérationnels en 2019 destinés à accompagner l'innovation et les passages de cap, individuels ou collectifs. Par ailleurs, les efforts de la Région en direction des commerçants, des artisans, notamment en milieu rural, seront accentués, ainsi que les liens avec les territoires, dans le cadre, notamment, de contrats de projets. Enfin, la Région continuera en 2019 de proposer, avec ses partenaires, des outils innovations d'accompagnement du développement des entreprises (fonds propres, garantie, etc.) afin d'assurer pleinement ses missions de service public du développement économique.

Les investissements dans les champs de **l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation** visent à renforcer le développement économique des territoires régionaux. Ils feront l'objet d'une programmation soutenue. Dans le domaine universitaire, les projets visent à soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires, à consolider l'attractivité des campus et à transformer les pratiques et usages (pédagogies innovantes, numérique, entrepreneuriat étudiant). Les projets inscrits au CPER (volets enseignement supérieur et recherche ainsi que quelques projets du volet territorial) bénéficient en général de cofinancements de l'Etat, de la Région et des autres collectivités et des revues de projets sont organisées annuellement afin d'assurer un suivi budgétaire et technique de chaque opération. Par ailleurs, dans le champ de l'innovation, les fonds structurels sont employés pour déployer des outils (plateformes technologiques, démonstrateurs, projets collaboratifs) facilitant le transfert d'innovation dans le tissu industriel régional. En complément, en mars 2018, la Région s'est engagée, à parité avec l'Etat, sur le déploiement et le financement du PIA3 régionalisé qui fera l'objet d'appels à projets tous les 6 mois. L'engagement total est de 12 M€ sur ce programme (10 M€ sur l'innovation et 2 M€ sur la formation). Enfin, la Région devrait renouveler son engagement pour le secteur extrêmement stratégique de la micro-électronique dans le cadre du futur programme Nano2022.

La Région poursuit sa démarche de soutien en investissement aux **centres de formation des apprentis** qui s'engagent dans des projets structurants pour un apprentissage de qualité, équilibré sur l'ensemble du territoire. La Région promeut les écoles de la seconde chance, avec notamment la création d'une école à Oyonnax hébergée dans un site à rénover et le regroupement des deux écoles métropolitaines de Lyon sur un même site. Des financements seront attribués aux écoles de production, maintenant reconnues par l'Etat depuis la loi du 5 septembre pour la liberté de choisir son avenir professionnel, tant pour assurer la rénovation des sites existants que pour permettre la création de nouveaux sites sur le territoire auvergnat, peu couvert à ce jour. Il conviendra de terminer la rénovation et/ou l'extension des instituts de formations sanitaires et sociales, transférés à la Région en 2004 et de financer des outils pédagogiques innovants, voire de haute technologie, répondant à des attentes élevées en matière de santé publique.

- **La Région, chef de file des mobilités**

En 2019, la Région poursuivra ses investissements dans le domaine des **transports**, son champ d'intervention couvrant tous les modes de transport (route, rail, fleuve, aérien), chaque mode ayant des atouts à faire valoir au regard des spécificités et des besoins des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes.

La Région est ainsi « de retour » comme acteur et financeur de l'aménagement des routes et a provisionné à cet effet 176,4 M€, dans le cadre de l'avenant au CPER 2015-2020. La Région produit donc un effort financier significatif en faveur des routes départementales et nationales, aux côtés des territoires et des maîtres d'ouvrage, en particulier les Départements qui ont le plus besoin d'investir pour des opérations de désenclavement et de développement. A titre d'exemple, deux opérations importantes seront en travaux en 2019 : la déviation de Guilhaud Granges en Ardèche et la bretelle entre A.450 et A.7 à Irigny (Rhône). En outre, dans son nouveau rôle de maître d'ouvrage délégué, la Région contribuera de façon directe à la réalisation de certaines opérations routières structurantes, comme sur la RN.88, axe important de communication entre la Loire et la Haute-Loire (montant total : 160 M€). Ainsi, les paiements devraient commencer à la fin de l'année 2019 pour le doublement de la déviation d'Yssingaux (Haute Loire).

Dans le même objectif, consistant à maintenir les liaisons indispensables à l'activité des territoires, notamment ruraux et montagnards, la Région poursuivra en 2019 son effort pour financer la régénération des petites lignes ferroviaires, notamment pour les lignes Grenoble - Vif (Isère) et Aurillac - Arvant (Cantal). Ainsi, le plan de sauvetage des petites lignes, qui mobilisera des crédits de la Région pour un montant total de 111 M€, est d'ores et déjà réalisé à plus de 50% en termes financiers et environ 1/3 des petites lignes sont maintenues en exploitation.

Dans le cadre du CPER, des travaux importants se dérouleront au cœur du nœud ferroviaire lyonnais, en particulier pour créer la nouvelle voie L, indispensable à la fonction de « hub » de la gare de Lyon Part-Dieu et pour les accès aux nouveaux quais (montant total : 147,5 M€, financement Région : 54,7 M€). Dans le même temps, la modernisation des espaces intérieurs et l'extension de la gare se poursuivront (montant total : 125,4 M€, financement Région 35 M€). Dans le domaine aérien, l'aéroport de Clermont/Auvergne, dont le syndicat mixte est présidé par la Région, s'engage dans des travaux importants de réfection de sa piste (montant total : 12,8 M€). L'objectif est de maintenir une bonne qualité de service et un niveau de certification européenne, indispensables au développement de son offre aérienne.

La fin de l'année 2019 sera aussi marquée par la mise en place du projet de service de transport transfrontalier « Léman Express », co-piloté par la Région et le Canton de Genève, qui devrait répondre aux besoins de 50 000 voyageurs/jour. Fin 2019, environ 300 M€ auront déjà été investis par la Région (infrastructure, matériel, gares) pour créer un « trait d'union » ferroviaire entre les régions suisses et françaises (Haute-Savoie, Ain, Genève, Vaud). Ainsi, Léman Express irriguera le Chablais, l'Arve, le bassin annécien, Bellegarde et bénéficiera aux territoires proches, comme le Pays de Gex. Au cours de l'année 2019, des travaux importants auront lieu dans les gares TER desservies par Léman Express.

Dans le domaine des services aux voyageurs, la Région encourage l'innovation, en répondant ainsi aux nouveaux usages. En 2019, un nouvel applicatif à télécharger sur son portable, viendra compléter le « bouquet de services » mis en place progressivement dans le cadre de la centrale OÙRA! Les voyageurs disposeront ainsi d'un calculateur d'itinéraire, de la géolocalisation et d'une information en temps réel. L'innovation concerne aussi les nouveaux autocars qui assurent les liaisons de transport interurbain et scolaire, désormais transférées à la Région. Au 1^{er} semestre 2019, de nouveaux véhicules utilisant du gaz naturel (GNV) circuleront dans la vallée de l'Arve.

- **Une Région modèle pour la défense de l'environnement**

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, parmi les plus grandes régions d'Europe, se mobilise pour répondre aux défis énergétiques, à l'urgence climatique et à la nécessité de préserver la biodiversité. Elle souhaite promouvoir et contribuer à une vision beaucoup plus intégrée des enjeux, pour répondre aux attentes fortes de développement économique, de création d'emplois, d'innovation et de réduction de la fracture territoriale.

Auvergne-Rhône-Alpes est la première Région énergétique française et doit montrer le chemin pour mettre en œuvre une transition énergétique réussie, c'est-à-dire à la fois source de croissance, d'emplois et d'atteinte des objectifs climatiques. L'ambition de la Région est de faire d'Auvergne-Rhône-Alpes une région décarbonée et à énergie positive à horizon 2050, de préserver la diversité de son patrimoine naturel, d'enrayer la perte de la biodiversité, de retrouver une qualité de l'air optimale, de proposer une nouvelle économie dite circulaire dans un contexte global d'adaptation aux changements climatiques.

La Région entend répondre ainsi aux enjeux suivants :

- Promouvoir un développement durable sur l'ensemble de ses axes stratégiques,
- Produire mieux et consommer moins d'énergie et de matières premières et secondaires,
- Soutenir l'innovation technologique et sociétale des territoires et des entreprises,
- Préserver les ressources essentielles : eau, biodiversité, air et concilier les usages.

L'action régionale s'appuiera sur trois grands principes :

- **Prioriser les actions d'investissement pour massifier et innover** : la stratégie de la Région depuis 3 ans a permis de démultiplier sa capacité à soutenir les projets d'investissement. La Région jouera pleinement son rôle d'investisseur en renforçant ses prises de participation dans le champ énergétique.
- **Territorialiser les mesures et les objectifs** : la Région renforce les collaborations avec les collectivités et tous les acteurs de la transition. En tant que chef de file, la Région organise un dialogue régulier avec les collectivités compétentes et acteurs économiques, associatifs concernés car cette synergie constitue le facteur de réussite incontournable pour transformer l'ambition en réalité effective.
- **Fournir les données nécessaires pour piloter la stratégie et éclairer les choix des territoires** : Auvergne-Rhône-Alpes dispose de compétences de haut niveau à travers ses partenaires et opérateurs dans le champ de l'observation, des données et de l'évaluation. La Région s'appuiera sur ces ressources pour d'une part évaluer les impacts de ses politiques et s'assurer de l'atteinte des objectifs, d'autre part fournir les données pertinentes aux territoires pour éclairer leurs choix et leur permettre de disposer d'une vision large des enjeux.

La valorisation de l'**achat local** vise à contribuer au maintien de l'emploi régional et soutenir les entreprises et exploitations locales, avec notamment le développement de la centrale d'achat régionale et des marchés de denrées alimentaires à destination des lycées, collèges, ... Après une première vague de 67 nouveaux marchés alimentaires en 2018, l'offre sera encore renforcée en 2019 avec en particulier les fruits et légumes. En 2018, la centrale a réalisé plus de 2/3 de ses achats dans la région.

En parallèle, les démarches mises en place perdurent, avec toujours plus de 90% des marchés de travaux notifiés à une entreprise locale. La Région se prépare également à accompagner les entreprises régionales dans le cadre de la prochaine dématérialisation des marchés, avec toujours le même objectif, rendre accessible la commande publique au plus grand nombre, simplifier les démarches.

- **Une Région attractive et solidaire**

En ce qui concerne le **tourisme**, l'année 2018 aura permis à Auvergne-Rhône-Alpes de conforter sa place de 1^{ère} région européenne de montagne, avec une fréquentation touristique toujours en hausse, notamment de la part des clientèles étrangères et une durée moyenne de séjour qui s'allonge. Par ailleurs, 2018 aura été distinguée par deux classements d'envergure : celui de la Chaîne des Puys au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et la labellisation du Beaujolais en Geopark UNESCO. La Région continue ainsi de déployer des dispositifs qui confortent l'offre touristique et la rendent attractive en termes économiques et d'emplois. Après un premier plan thermal en faveur de 15 stations, un second plan permettra de poursuivre les efforts conjoints des établissements thermaux et des communes en faveur de stations thermales pleine santé. Les acteurs publics et privés issus des territoires retenus dans le cadre des appels à manifestation d'intérêt « excellence pleine nature » et « montagne 4 saisons » seront accompagnés dans leurs projets d'investissements. Les itinéraires de pleine nature et les vélo routes et voies vertes seront soutenus dans leur stratégie de mise en tourisme, en investissant dans des équipements de services aux touristes (aires de repos, bornes, hébergements légers...). Le dispositif de soutien aux caveaux, maisons de vins et de terroirs, ainsi que l'accompagnement de grands projets structurants seront autant de témoignages vivants d'une destination gourmande incarnée par la Vallée mondiale de la gastronomie - de Dijon à Marseille - qui sera lancée officiellement avant l'été. Enfin, l'hébergement touristique marchand et les sites touristiques emblématiques demeurent une priorité forte en matière d'investissements. Le succès est au rendez-vous et les projets d'hébergement constituent le socle des offres de séjours que le Comité régional du tourisme promeut, en sus du catalogue de destinations dont le Comité assure la promotion.

La **politique sportive** de soutien à la construction et à la rénovation d'équipements sportifs sera poursuivie et amplifiée. Il s'agira d'équipements de proximité, destinés à favoriser l'accès à une pratique sportive par le plus grand nombre, mais également d'équipements qui seront mis à disposition des lycées, permettant de maîtriser leurs budgets de fonctionnement. Des infrastructures sportives plus structurantes seront soutenues, favorisant le haut niveau et le rôle exemplaire d'Auvergne-Rhône-Alpes en la matière. Après celui du tennis, le schéma de cohérence du foot sera mis en œuvre, permettant de développer des nouveaux équipements pour faire face notamment à l'augmentation du nombre de licenciés consécutif à la victoire de la France en Coupe du Monde.

Dans le cadre de **l'investissement culturel**, l'année 2019 verra le renforcement du rôle de la Région, auprès des petites communes, mais également des propriétaires privés, en soutenant les travaux de restauration du patrimoine historique protégé mais également de mise en valeur de l'histoire régionale. Seront également engagés des soutiens pluriannuels en investissement pour créer les conditions de la réalisation de projets régionaux d'envergure, prioritairement à travers des engagements du CPER : Grande Bibliothèque de Clermont-Ferrand, Cinéfabrique... En outre, le Conseil régional conduira l'importante opération de renaissance du Musée des Tissus à Lyon et les travaux de la Halle aux Blés à Clermont-Ferrand, en vue de l'installation de l'Institut d'Art Contemporain.

L'ambition de la Région en matière de réduction des déserts médicaux se traduit par de nombreux soutiens à la création et l'extension de **maisons et centres de santé**. La Région reste ainsi - au niveau national - la première en nombre de maisons de santé en fonction. L'année 2019 verra également le soutien à des opérations de modernisation et d'équipement des petits hôpitaux, pierres angulaires de l'écosystème de santé local, lorsqu'ils sont situés dans les déserts médicaux. Plusieurs opérations innovantes en matière de télémédecine viendront également contribuer à la reconquête des zones sous dotées en matière de professionnels de santé.

Le fonds d'investissement du **Plan handicap** poursuivra le soutien à l'acquisition de véhicules adaptés pour les organismes qui en ont besoin, contribuant ainsi à l'inclusion des personnes en situation de handicap. Ce fonds permet aussi d'aider à la modernisation et à l'équipement des établissements et services d'aide par le travail (ESAT), qui emploient des personnes en situation de handicap, contribuant à leur insertion sociale, professionnelle, tout en soulageant leurs familles. Des investissements en faveur de l'innovation pour la compensation des handicaps seront également recherchés.

- **Une Région qui soutient son agriculture**

Concernant **l'agriculture**, la Région consacre en 2018 un budget d'investissement dont le montant est sans précédent par rapport à 2016 et 2017. Son effort concentré sur l'investissement sera de nouveau renforcé en 2019, tout particulièrement pour accroître la compétitivité des exploitations et des filières agricoles, à travers des aides directes en faveur de la modernisation des bâtiments d'élevage, la transformation à la ferme, le soutien à la protection et à la rénovation des vergers, l'irrigation agricole, mais aussi la mise en œuvre des nouveaux plans de filières votés en 2018. En matière d'installation en agriculture, l'aide au démarrage pour les nouveaux agriculteurs qui s'installent connaît d'ores et déjà un plein succès et devrait être complétée en 2019 par un nouveau dispositif sous forme de prêts d'honneur à l'installation. La Région renforcera également son soutien au profit des exploitations dans les lycées agricoles, et du monde équestre (centres, gîtes et hippodromes). Pour favoriser le développement des débouchés des productions agricoles sur le marché régional, national et à l'export, la Région va mettre en place en 2019 une nouvelle politique en faveur des circuits courts et va poursuivre le déploiement de la marque régionale « la Région du goût ». Le dispositif pour le soutien à l'investissement des industries agroalimentaires devrait permettre de soutenir les acquisitions d'équipement et de matériel, prioritairement pour les TPE/PME mais aussi pour les grandes entreprises dont les projets ont souvent des impacts importants sur la structuration des filières agricoles régionales via les débouchés de proximité. Enfin sur le plan forestier, la Région soutient la compétitivité de ces entreprises et l'innovation dans tous les secteurs, que ce soit l'exploitation forestière, la transformation et la valorisation des bois locaux, notamment en construction et en rénovation. La Région fera du budget agricole Auvergne-Rhône-Alpes en 2019 le premier budget agricole de toutes les Régions de France.

PARTIE 3 - GESTION PREVISIONNELLE

Conformément aux dispositions de l'article L4312-1 du Code général des collectivités territoriales, le présent rapport d'orientations budgétaires apporte des éléments d'information au titre de la gestion prévisionnelle des ressources humaines, de la gestion de la dette et les orientations budgétaires pluriannuelles.

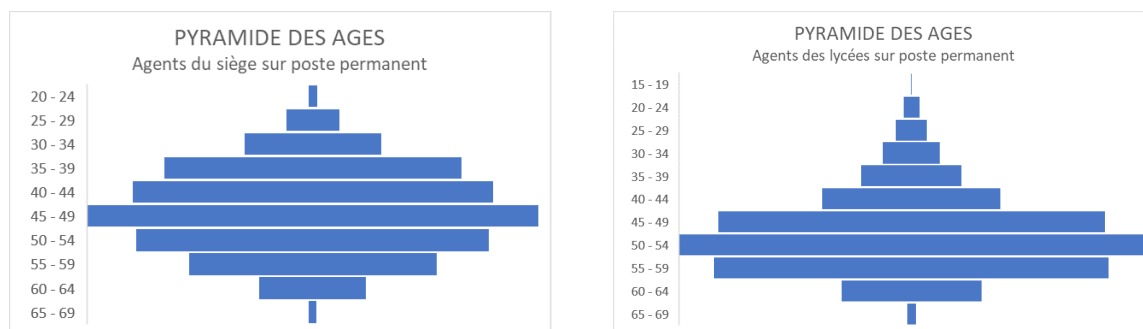
1. Gestion du personnel et des ressources humaines

8 274 emplois permanents sont inscrits au tableau des effectifs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes tel que délibéré au budget primitif 2018. L'effectif global de la Région (y compris emplois non permanents) s'élève à 8 654 agents de droit public (au 15/06/18). 64 agents sont employés au titre d'un contrat de droit privé (apprentis, contrats aidés).

Les agents de droit public sont majoritairement recrutés sur emploi permanent (plus de 98%). Environ 90% de ces agents sont des fonctionnaires. Enfin, dans le cadre du transfert de la compétence relative aux transports inter urbains et scolaires, 62 agents des départements 07,26,73,74 et 69 ont été transférés et sont devenus des agents de la Région au 1^{er} janvier 2018. A date, aucun autre transfert de personnel n'est annoncé ce qui devrait limiter l'évolution des effectifs.

Les agents de la filière technique représentent plus 82% des effectifs sur emplois permanents (17% pour les agents de la filière administrative). Plus de 10% des agents sont des cadres (agents de catégorie A). Ces derniers représentent 47% des effectifs du siège (dont 60% de femmes). Les agents de catégorie C représentent 83% de l'effectif sur emploi permanent. Il s'agit pour la majorité d'entre eux d'agents des lycées qui exercent des fonctions techniques (accueil, entretien et hygiène, restauration). Les femmes représentent plus 60% de l'effectif des agents des lycées.

En termes de pyramide des âges, la tranche d'âge 50-59 ans des agents des lycées représente plus de 45% des agents, ce qui constitue un axe de travail en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.



Concernant les dépenses de personnel, celles-ci comportent des éléments de natures diverses : rémunérations, charges patronales, frais de formation. 95% des dépenses de personnel recouvrent le financement de la masse salariale (salaires et charges). Les 5% restants permettent la mise en œuvre opérationnelle des politiques de gestion des ressources humaines : prévention, formation, parcours professionnel. Ils participent au financement des accompagnements individuels et collectifs (compétences, management, organisation).

La maîtrise de l'évolution des dépenses de masse salariale est un enjeu essentiel dans la mise en œuvre de la politique de ressources humaines régionale. Ainsi, et dès le 1^{er} janvier 2018, la Région a harmonisé le temps de travail de ses agents avec un retour à la règle légale des 1 607 heures annuelles, en mettant fin aux régimes dérogatoires qui existaient jusqu'alors. Le gain induit est estimé à 82 ETP. Concernant le régime des rémunérations, l'harmonisation du régime indemnitaire s'est réalisée dans un cadre maîtrisé comparativement à d'autres régions.

Les discussions avec les organisations représentatives du personnel se poursuivent, au cours du second semestre 2018, afin de définir la politique d'action sociale (protection sociale, restauration, aides sociales). Ces mesures sociales nouvelles, qui bénéficieront aux agents, devront répondre à l'objectif de maîtrise des dépenses de personnel. Il convient de souligner, dans ce cadre, que des mesures décidées nationalement, en cours d'évaluation, et qui s'imposent à la Région, auront un impact en 2019 sur l'évolution du budget RH, avec les revalorisations prévues dans le cadre du protocole relatif à l'avenir de la fonction publique et à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) notamment.

2. La gestion active de la dette et de la trésorerie

Les frais financiers représentent en 2017, 2,7% des dépenses réelles de fonctionnement. Les frais financiers, issus de l'encours de dette régionale à taux variable et des futurs emprunts, évoluent en fonction du niveau des taux d'intérêt.

La Banque Centrale Européenne a entamé en 2017 un changement de posture quant à l'évolution de la situation économique dans la zone euro du fait d'une meilleure croissance et de

la reprise de l'inflation. Cette amélioration économique l'a conduite à diminuer graduellement son programme de rachats d'actif en 2018. Toutefois, aucune diminution de la taille du bilan de la BCE n'est annoncée, ce qui devrait limiter la hausse des taux longs dans la zone Euro. La politique de taux de la BCE devrait également rester accommodante, avec un taux directeur à 0%, jusqu'à la fin du premier semestre 2019. Une éventuelle augmentation du taux de refinancement de la BCE, actuellement à -0,40%, serait le signal du début de la hausse des taux courts.

Le marché du financement des collectivités locales devrait donc demeurer favorable avec une offre de crédit supérieure aux besoins et des taux d'intérêt qui restent à des niveaux historiquement bas. En 2018, le niveau en moyenne annuelle de l'euribor 3 mois pourrait se situer aux alentours de -0,3% et le niveau de l'OAT 10 ans aux alentours de 0,8% soit une moyenne stable par rapport à 2017. Pour l'année 2019, l'euribor devrait demeurer en territoire négatif au moins durant le premier semestre.

L'encours prévisionnel de dette consolidée au 1^{er} janvier 2019 est estimé à environ 2,547 milliards d'Euros. Il sera composé à 61% d'emprunts bancaires, 28% d'emprunts obligataires et 11% de « dette crédit-bail » (mode de financement mis en place pour l'acquisition de matériel roulant, réintégré dans le calcul de l'encours de dette consolidé et des différents ratios financiers).

De plus, la structure prévisionnelle de l'encours de dette par type de taux d'intérêt, tenant compte des différentes opérations financières mises en place pour couvrir le risque de hausse des taux, fait apparaître une répartition à 60% en taux fixe, 37% en taux variable et 2% en taux structuré. La part des emprunts structurés présente un risque faible pour la collectivité. En effet, ceux possédant une indexation et/ou une modalité de calcul du taux d'intérêt pouvant fortement fluctuer ne représentent qu'1,5% de l'encours et ne peuvent mettre en péril les finances régionales si les risques potentiels afférents à ces emprunts devaient se concrétiser. L'objectif de la gestion active de ces emprunts est de mener une veille quotidienne des marchés financiers afin de saisir des opportunités pour réduire voire supprimer le risque supporté.

Le montant prévisionnel pour 2019 des frais financiers, basé sur les anticipations de marché, devrait se situer à un niveau inférieur à ceux de 2017 et ce grâce à deux facteurs : un moindre recours à l'emprunt grâce au plan de maîtrise des dépenses de fonctionnement enclenché depuis 2016 et une recherche constante d'optimisation des frais financiers. Pour les années suivantes, le montant des frais financiers devrait se stabiliser compte tenu de l'effet conjugué d'un moindre recours à l'emprunt et d'une hausse attendue du niveau des taux d'intérêt.

Concernant la partie court terme, la Région continuera à utiliser son programme de Titres Négociables à Court Terme, outil de financement permettant de se financer directement sur les marchés financiers, qui permettra de bénéficier de conditions de financement très compétitives par rapport à celles proposées par les établissements bancaires classiques.

3. Prospective budgétaire pluriannuelle

- **Hypothèses d'évolution des recettes pour 2019**

La progression des recettes est globalement anticipée à +1% pour 2019.

Les hypothèses se fondent notamment sur :

- La croissance d'une fraction de TVA, de CVAE et de la taxe d'apprentissage de 2% ;
- Une stabilité de la TICPE ;
- Une croissance de l'assiette des cartes grises pour 1,5% ;

- Une hausse de +0,5% des recettes de formation professionnelle constituées des frais de gestion de fiscalité directe et de TICPE ;
- Une diminution de -7,5% de la DC RTP et des allocations compensatrices par reconduction de la baisse appliquée par l'Etat en 2017, sans concertation ;
- Une stabilité des IFR et du FNGIR ;
- Une évaluation des recettes en matière de fonds européens qui recouvrent principalement le fonds social européen (FSE), le fonds européen de développement régional (FEDER) et le programme transfrontalier ALCOTRA.

Au total, les recettes attendues pour 2019 sont estimées à 3 165 M€ en fonctionnement et 259 M€ en investissement. L'impact financier de la mesure de réfaction de la TVA prévue en projet de loi de finances 2019 n'est pas prévu à ce stade.

• **Prospective budgétaire à horizon 2021**

La prospective présentée dans ces orientations budgétaires 2019 est conforme à celle présentée lors des orientations budgétaires 2018. Le tableau annexé donne les premiers éléments de prospective pluriannuelle à horizon 2021.

Cette prospective est fondée sur les hypothèses suivantes :

- Une baisse des dépenses de fonctionnement pour un montant global de -300 M€ jusqu'en 2019 (à périmètre constant, hors transferts de compétence) ;
- Un haut niveau de dépenses d'investissement, hors remboursement en capital de la dette, à 900 M€ en moyenne de 2019 à 2021 ;
- L'impact financier de la réforme de l'apprentissage à partir de 2020 n'est pas intégré dans cette prospective ;
- Des hypothèses prudentes sur les recettes de fonctionnement avec une progression annuelle de 0,5% à partir de 2020 ;
- Une stabilité des fonds européens à partir de 2019 considérant qu'ils se compensent en dépenses et recettes et n'impactent donc pas les agrégats financiers sur cette période.

Conformément à l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, la Région présente dans son rapport d'orientations budgétaires ses objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces indicateurs sont présentés ci-dessous. La trajectoire financière à horizon 2021 est conforme au cadre légal et contractuel défini par l'Etat :

- L'évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement est nettement inférieure à la norme de référence prévue par l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 et contractualisée avec l'Etat, soit 1,2% de taux d'évolution annuel à périmètre constant,
- La capacité de désendettement prévisionnelle est également nettement inférieure au ratio-plafond défini par l'article 29 de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 (9 ans pour les régions).

Prospective 2018-2021 (en M€)

	2015	2016	2017	2018p	2019p	2020p	2021p
Section fonctionnement							
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2539	2505	3039	3135	3165	3181	3197
Variation (%)		0	21%	3,1%	1,0%	0,50%	0,50%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2120	1990	2376	2469	2454	2454	2454
Variation (%)		0	19%	3,9%	-0,6%	0,0%	0,0%
Variation périmètre constant (%)		-6,5%	-5,6%	-1,5%	-1,3%	0,0%	0,0%
Plan d'économie à périmètre constant (300M€)		-136	-111	-28	-25		
EPARGNE BRUTE	419	515	663	665	711	728	745
Financement de l'investissement							
RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	237	234	261	259	259	259	259
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	868	994	969	1017	1075	1091	1100
Remboursement en capital	152	159	161	167	175	191	200
Dépenses d'investissement	716	835	808	850	900	900	900
Emprunts nouveaux	210	286	0	76	104	104	95
BESOIN DE FINANCEMENT		127	-161	-91	-71	-87	-105
Analyse financière							
DETTE CONSOLIDEE 31/12/N	2755	2737	2673	2547	2472	2381	2276
RATIO DESENDETTEMENT	6,6 ans	5,3 ans	4,0 ans	3,8 ans	3,5 ans	3,3 ans	3,1 ans

Le budget régional affiche depuis 2016 une amélioration continue des grands équilibres financiers. La prospective 2018-2021 s'inscrit dans cette même logique d'amélioration des indicateurs de santé financière. La Région Auvergne-Rhône-Alpes poursuit ainsi son désendettement et libère de l'épargne brute pour atteindre un niveau inédit d'investissement.

En conséquence, je vous propose :

I.1) donne acte au Président du Conseil régional, conformément à l'article L.4312-1 du code général des collectivités territoriales, de l'organisation du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2019.

Laurent WAUQUIEZ

Président du Conseil Régional